



**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITE SYNDICAL  
du 3 février 2020**

L'An deux mil vingt le lundi 3 février à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 24 janvier 2020 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la Présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux :

Jean-Paul MOSNY, Jean-Paul BONVOISIN, Franck ALCAZAR, Isabelle DREUMONT, Jean-Claude OMNES, Joseph ROUX, Jean-Claude COCHET, Martine MARTIARENA, Patrick SANSON, Sylvie DEVOT, Nathalie SEMONSU délégués titulaires Eric CANTAREL, Jean-Michel METIVIER, Patricia CHAUVAUX, Daniel POIRIER, René MOREL, Jacqueline MOERMAN, Jean-Yves PERISSUTTI délégués suppléants.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine :

Gil PAPAIZIAN, Claude ROGER, délégués titulaires.

Représentant la Communauté d'agglomération Marne et Gondoire (Pontcarré)

André LEFRANCOIS délégué titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne :

Gérard TABUY, Gérard BOUILLON, Martine PONNAVOY délégués titulaires.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts :

Véronique GUILLOCHON, Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Patrick VORDONIS, Suzanne BARNET, Laurent GAUTIER, Lionel COCHIN délégués titulaires et Christian TIENNOT, Christine FLECK, délégués suppléants.

Représentant la communauté de communes Val Briard :

Patrick MATHEY, Claude BAUMANN, Jean-Claude MERAKCHI, Eric GERARD, Christophe MONNOT, Nathalie ROBAEYS, Christiane RICHARD, Dominique RODRIGUEZ, Maurice BLANCHARD, Jean-Claude DELAUAUX délégués titulaires et Patrick STOURME, Catherine DUBENT délégués suppléants.

**Pouvoir :**

- de Mme Brams à M. Omnès, délégués titulaires pour la CC Brie des Rivières et Châteaux.
- de M. Becquart à M. Tabuy, délégués titulaires pour la CA Paris Vallée de la Marne.

**Absents non représentés et absents excusés :**

- Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux : Clément Gilet, Alexandre Granday, René Sapierre, Patricia Casier (excusée), Sébastien Dale, Olivier Devaux (excusé), Guillaume Chatelot (excusé), Christian Villeret, Rémy Chatté, Jean-Claude Villette, Isabelle Kotzuba, Christelle Langler (excusée), Loïc Le Dieu de Ville (excusé), Bruno Baugue (excusé), Michel Dorigny (excusé), Marème Tamatin-Varin, délégués titulaires et Yves Lemaitre, Bruno Remond, Jean-Pierre Michel, Cédric Leseine, Jean-Christophe Guillemard, Dominique Finardi, Edith Heuclin, Sandrine Giacomuzzi, Laurent Lemaire, Charles Malet (excusé), Annick Fournier, Christophe Courage, Jean-Louis Laurent, Mathieu, Beaudoin, Marc Galpin, Vanessa Lepeltier, Nicolas Guillen, Madeleine Morgen (excusée), Alain Brucher, Gilles Groslevin, Sébastien Sergeant délégués suppléants.

- Représentant la communauté de communes l'Orée de Brie : (Servon et Chevry-Cossigny) : Franck Ghirardello, Jacky Debray, Marcel Villaça, Fabrice Piocelle-Cornillion, délégués titulaires et Jonathan Wofsy, Hasna Benveniste, Audrey Santin, Jacques Dechelette délégués suppléants.

- Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine : (Lissy et Limoges-Fourches) Eric Siméon, Gil Papazian (excusé), Michelle Bouilland-Chauveau (excusée), délégués titulaires et Benoît Roche, Fabienne Vandewinckele (excusée), Cyril Amerge (excusé), Marie-France Lasnier, délégués suppléants.

- Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (Pontcarré) : Denis Thouvenot délégué titulaire, Adeline Grégis, Bruno Berthineau délégués suppléants

- Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne : Jean-Claude Gandrille (excusé), Bernard Duchaussoy, délégués titulaires et Pascal Rousseau, Fernande Trezentos-Oliveira, Jean-Pierre Guillot, Olivier Vassard, Jonathan Zerdoun, François Bouchart délégués suppléants.

- Représentant la communauté de communes les Portes Briardes entre villes et forêt : Aurélien Vandierendonck, Bernard Wacheux, Christian Gavillet Patrick Salmon (excusé), Dominique Bernard délégués titulaires et Sandrine Gameiro, Alexandre Hebert (excusé), Nathalie Sprutta-Bourges, Isabelle Lenoir, Daniel Colin (excusé), Frédéric Marcoux, Stephen Lazerme, Ziain Tadine (excusé), Eva Lony, Alain Green, délégués suppléants.

- Représentant la communauté de communes Val Briard : Dominique Possot, Alain Moucheront (excusé), Eric Tourneboeuf (excusé), Jean-Pierre Fery, Juliette Souleyreau, Stéphane Robert (excusé), Jean-Michel Bessol, Claudine Bouzonie, Catherine Chereau, Claude Chatain, Michèle Benech (excusée), William Lavoine, Marie-Amélie Pereira, Philippe Louise dit Mauger délégués titulaires et Véronique Schaaf, Sylvie Meunier, Martial Cochet, Jérémy Bordereau, Jean-Luc Boutin, Frédéric Poupinot (excusé), Jean-Claude Martinez, Marie-Isabelle Drocourt, Jean-Louis Sempey, André Boucher, Vincent Brossas, Stanislas Di Luca, Anne Parisy, Cédric Prigent, Annick Legendre, Jimmy Delettre, Virginie Détante, Franck Colin, Christelle Lefevre, Serge Serviable, David Wexteen, Daniel Gautheron, Anthony Moussu, Bernard Denest délégués suppléants.

Le quorum atteint, l'organe délibérant peut valablement délibérer.

Entendu le Président, aucune remarque n'étant formulée, le Comité Syndical prend acte du compte-rendu de la séance 9 décembre 2019.

Secrétaire de séance : Catherine Dubent.

## 1. POINT UVOM

La parole est donnée à Madame la Directrice pour informer l'Assemblée de l'état d'avancement du dossier d'indemnisation relatif au sinistre de l'UVOM.

Sont présentés les trois chiffrages chronologiques entre novembre et décembre 2019 pour la reconstruction du site (HT et sans les aléas de 10 %) :

1. Cabinet Merlin : AMO mandaté pour la valorisation de la reconstruction	: 15 667 932 €
2. Naudet : Assureur (Axa CS)	: 11 776 297 €
3. AXIO : Economiste mandaté par le SIETOM pour comparer son évaluation aux deux autres	: 15 138 301 €

Même si Naudet n'a pas bien perçu la stratégie du SIETOM d'avoir recours à une deuxième étude économique du projet, la différence entre les deux premiers chiffrages est trop importante pour que le syndicat s'arrête sur les discussions de Naudet.

Avec une différence de 529 631 €, les estimations calculées par AXIO et Merlin restent proches, et confirment ainsi un projet de reconstruction d'environ 15 000 000 € (hors aléas de 10 % qui devront également être négociés avec les assurances).

Une nouvelle réunion se tiendra dans les locaux de Naudet à Paris le 11 février prochain en présence du syndicat. C'est au cours de ces réunions qu'est étudiée poste par poste la prise en charge par l'assureur.

Monsieur le Président reprend la parole pour mettre en exergue le combat du SIETOM pour obtenir une indemnisation à la hauteur de l'investissement nécessaire à la reconstruction de l'UVOM sans reste à charge pour le syndicat.

## 2 – RESSOURCES HUMAINES

### 2.1 - Souscription aux contrats d'assurance relatifs à la protection sociale du personnel – signature du contrat de mandat

Dans le cadre du renouvellement des contrats d'Assurance Statutaire, le Centre de Gestion de Seine-et-Marne propose de souscrire pour le compte du SIETOM des contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, après attribution du marché prévue en juin 2020

Actuellement le SIETOM est en contrat avec SOFAXIS dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017
- Régime du contrat : Capitalisation
- Risques garantis pour la collectivité : TOUS RISQUES
- Employant des agents titulaires, stagiaires, non titulaires affiliés à l'IRCANTEC,
- Employant jusqu'à 29 agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL.

La franchise pour les congés maladies ordinaires est de :

- 15 jours agents CNRACL
- 10 jours pour les agents IRCANTEC.

Aujourd'hui, compte tenu de l'augmentation des effectifs et la forte sinistralité du contrat depuis 3 ans, le rapport entre les cotisations du syndicat et les prestations de SOFAXIS est de 1,11 % ce qui déséquilibre le contrat. Pour information un contrat équilibré, est pour l'assureur à 0,75 %.

L'augmentation des effectifs (> à 30) implique un contrat à la carte et, à garanties égales pour un contrat équilibré, le syndicat risque de subir une forte augmentation de son taux de cotisation pouvant passer de 6,74 % à 12 %.

Le bilan 2019 effectué par SOFAXIS est présenté à l'Assemblée. Il laisse apparaître le nombre de jours d'absence des agents répartis par catégorie (maladie ordinaire, longue maladie et accident du travail) leurs coûts pour le syndicat et le remboursement de SOFAXIS.

Monsieur le Président précise que les arrêts de travail sont surveillés de près et souligne l'assiduité des agents de collecte.

La directrice ajoute que la mise en place du régime indemnitaire (RIFSEEP) depuis deux ans avec une indexation sur le Complément Individuel Annuel, prime basée sur le présentisme et la manière de servir, contribue à la réduction de l'absentéisme.

Par ailleurs, le SIETOM va devoir remettre en concurrence ces couvertures assurantielles. Pour ce faire, une assistance sera sollicitée et parmi les missions confiées figurera la recherche d'une assurance statutaire. En fonction des résultats nous poursuivrons ou non le partenariat avec SOFAXIS et, en cas de retrait de la procédure mutualisée avec le Centre de Gestion, une pénalité de 300 € devra être versée.

Entendu l'exposé,

Le Comité Syndical,

**Décide :**

#### Article 1er :

*Le SIETOM 77 autorise Monsieur Le Président à donner mandat au Centre de Gestion afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation.*

Les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :

- *Durée du contrat* : 4 ans à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2021
- *Régime du contrat* : Capitalisation
- *La collectivité souhaite garantir les agents titulaires, stagiaires, non titulaires affiliés à l'IRCANTEC et à la CNRACL*

Article 2 :

*Si les résultats obtenus sont jugés satisfaisants, la collectivité charge le CDG77 de l'assister dans les actes d'exécution du présent marché une fois celui-ci souscrit, par le biais d'une convention de gestion.*

*Dans le cas où elle ne donne pas suite aux propositions issues du marché, la collectivité prend acte qu'elle devra s'acquitter d'une somme forfaitaire de 300 euros.*

Article 3 :

*Le SIETOM 77 autorise Monsieur le Président à signer le mandat et les conventions résultant du mandat donné.*

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**2.2 – Convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale – Approbation et signature de la convention**

Afin de simplifier les démarches d'adhésion des collectivités, le Centre de Gestion de la Seine-et-Marne propose une convention unique regroupant la plupart des missions facultatives portant sur l'hygiène et la sécurité, l'expertise statutaire RH et l'accompagnement du handicap.

Les délégués ont reçu avec leur convocation le détail de cette convention.

Le Comité Syndical,

***Décide :***

Article 1er :

La convention unique pour l'année 2020 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, est approuvée.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**2.3 – Adoption du règlement intérieur définissant les conditions d'utilisation des véhicules de service du SIETOM**

Ce règlement (annexé à la convocation) avait été présenté devant l'Assemblée le 30 septembre dernier à l'état de projet. Depuis, le Comité Technique a émis un avis favorable.

Pour mémoire, ce règlement fixe les modalités relatives à :

- l'accréditation des véhicules de services aux agents,
- la tenue d'un carnet de bord permettant d'assurer une traçabilité de leur utilisation,
- la consommation, l'entretien et la propreté,
- le périmètre d'utilisation.

Le Comité Syndical,

***Vu la délibération du 30 septembre 2019 donnant autorisation au Président d'établir un règlement intérieur définissant les conditions d'utilisation des véhicules de service du syndicat et validant son projet,***

***Vu ledit règlement intérieur***

**Considérant** que ce règlement a reçu un avis favorable du Comité Technique en date du 2 décembre 2019,

- **Approuve** le règlement intérieur définissant les conditions d'utilisation des véhicules de service du SIETOM,
- **Autorise** le Président à le mettre en place et prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### 2.4 – Création d'un emploi permanent dans le cadre d'une intégration directe suite à la demande de changement de filière :

Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'une création d'emploi induite par un recrutement mais de la régularisation du dossier d'un agent qui a un grade d'adjoint d'animation territorial pour un poste de ripeur.

Afin d'actualiser son dossier il est proposé de le muter dans la filière idoine ce qui implique de créer un emploi à temps complet dans la filière technique pour un poste d'adjoint technique territorial et de réduire le nombre de poste d'adjoint d'animation.

Le Comité Syndical,

**Considérant** qu'un agent dont le grade actuel est adjoint d'animation territorial, sollicite son changement de filière, dans le grade d'adjoint technique territorial.

**Vu** la grille des effectifs avant la création d'un emploi d'adjoint technique territorial :

<b>Filière Administrative</b>	Titulaire	Contractuel
Attaché (emploi fonctionnel Directrice Générale des Services)	1	
Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	
Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	
Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	
Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	4	1
Adjoint administratif territorial	4	3
<b>Filière Animation</b>	Titulaire	Contractuel
Adjoint d'animation territorial	2	
<b>Filière Technique</b>	Titulaire	Contractuel
Ingénieur		1
Agent de Maîtrise Principal	3	
Agent de Maîtrise	1	
Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3	
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	5	
Adjoint technique territorial	15	6
Total Effectif	42	11

**Considérant** la grille des effectifs après la création d'un emploi d'adjoint technique territorial :

<b>Filière Administrative</b>	Titulaire	Contractuel
Attaché (emploi fonctionnel Directrice Générale des Services)	1	
Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	
Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	
Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	
Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	4	1
Adjoint administratif territorial	4	3
<b>Filière Animation</b>	Titulaire	Contractuel
Adjoint d'animation territorial	1	
<b>Filière Technique</b>	Titulaire	Contractuel
Ingénieur		1
Agent de Maîtrise Principal	3	
Agent de Maîtrise	1	
Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3	
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	5	
Adjoint technique territorial	16	6
Total Effectif	42	11

**Décide :**

- **la création** d'un emploi à temps complet dans la filière technique pour un poste d'Adjoint technique territorial
- **la suppression** d'un poste d'adjoint d'animation territorial.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### **3 – BUDGET - FINANCES**

#### 3.1. – Débat d'Orientation Budgétaire 2020 :

Le Rapport d'Orientation Budgétaire transmis après adoption du Débat d'Orientation Budgétaire le 9 décembre 2019 a fait l'objet de demandes complémentaires de la préfecture sur le projet de budget primitif.

Ces éléments seront apportés au Rapport d'Orientation Budgétaire 2020 :

- lorsque les bases fiscales et les dotations aux amortissements seront communiquées par la DGFIP
- A partir de cela la TVA et le FCTVA pourront être confirmés par KPMG.

#### 3.2 - Information suite à virement de crédit – dépenses imprévues :

L'Assemblée est informée des virements de crédit effectués dans le cadre de l'exercice 2019

##### Section d'investissement

Virement de crédits « dépenses imprévues » et conformément aux instructions des services du comptable public :

- Acquisition de matériel de badgeuses sur 3 sites et dématérialisation JVS,
- Changement de portes dans le cadre du programme thermique (isolation, chauffage, climatisation)
- Travaux sur la centrale thermique de la salle du comité.

CREDIT REDUIT			CREDIT OUVERT		
Chapitre	Opération	Montant	Chapitre	Compte	Montant
020	OPFI-1000	- 31 150 €	020	2051	+ 31 150 €
020	OPFI-1000	- 3 500 €	021	2135	+ 3 500 €
020	OPFI-1000	- 3 500 €	021	2135	+ 3 500 €
020	OPFI-1000	- 7 500 €	021	2158	+ 7 500 €

### **4 – AFFAIRES GENERALES**

#### 4.1 – Inscription au groupement de commande d'énergies 2020 -2025 :

Les évolutions réglementaires (lois Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie, et Energie et Climat) ont entraîné une disparition progressive des tarifs réglementés imposant une nouvelle mise en concurrence pour la fourniture d'énergie.

Le Syndicat Départemental Energies de Seine-et-Marne (SDESM) a constitué un groupement de commande pour accompagner des entités publiques du département de la Seine-et-Marne dans leurs obligations en matière d'achat de gaz et d'électricité.

Adhérent historique du SDESM (pour la fourniture d'électricité), cette nouvelle adhésion à ce groupement implique pour le syndicat :

- l'approbation du programme et de ses modalités financières,
- l'acceptation des termes de l'acte constitutif du groupement (document joint à la convocation)

- l'autorisation donnée au représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

Le Comité Syndical,

- **Approuve** le programme et les modalités financières,
- **Accepte** les termes de l'acte constitutif du groupement de commande à la présente délibération,
- **Autorise** l'adhésion du SIETOM au groupement d'achat d'énergies et services associés,
- **Autorise** le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## 5 – COMMUNICATION

- Page Facebook : 192 abonnés depuis l'activation de la page le 22 mai 2019
- «Vos services en ligne» : Formulaire « problème de collecte » en phase de test sur le site internet du SIETOM

**4. COMMUNICATION**

• Page Facebook - Statistiques au 2 février 2020

Statistiques de Page  
6 janvier - 2 février 28 derniers jours -

3732 238 11

Publications  
3 publications publiées sur les 28 derniers jours.

PUBLICATIONS LES PLUS PERFORMANTES

Le Sietom recrute un(e) 14 janvier Couverture 3,4 K Interactions 187

Publication avec seulement 8 janvier Couverture 704 Interactions 39

Page active depuis le 22 mai 2019  
192 abonnés

**4. COMMUNICATION**

• Site internet [www.sietom77.com](http://www.sietom77.com) : nouveau formulaire

Formulaire problème de collecte  
En phase test

- Déploiement des bornes d'apport volontaire textiles par «Le Relais» suite à changement de collecteur.
- Bilan des caractérisations (tri d'un échantillon de déchets pour connaître la répartition des matériaux).

**4. COMMUNICATION**

• Déploiement bornes d'apport volontaire textiles LE RELAIS

● Livraison 17.12 ● Livraison semaine du 6 au 10 janvier  
● Livraison en attente déplacement bornes à verre et papier

**4. COMMUNICATION**

• Bilan caractérisations

Caractérisations					
	Collecte	% refus	Collecte	% Refus	Moyenne annuelle
2019	SEPUR (17)	11,39 %	Régie Pontault (7)	10,73 %	11,21 %
2018	SEPUR (12)	13,15 %	Pontault (12) 0 mois en régie	16,30 %	14,82 %
2017	SEPUR	11,98 %	Pontault	16,48 %	14,03 %

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 18h55.